



COMMUNE DE LA MURE

ARGENS

(Alpes de Haute Provence)

Compte rendu de la séance du mercredi 01 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Sylvain RICHARD

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2020

Ordre du jour:

- Décisions modificatives du Budget Principal
- Rectification des taux des contributions directes 2020
- Vote du nombre de délégués à la Commission d'appel d'offres
- Vote des subventions au Associations 2020

Délibérations du conseil:

Décisions Modificatives du Budget Principal (DE 2020 028)

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux observations faites par le comptable public concernant le budget primitif il convient de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 11	Installations générales, agencements	35687.00	
2138 - 20	Autres constructions	5100.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	5500.00	
020	Dépenses imprévues	-961.00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement		97057.00
1641	Emprunts en euros		-15000.00
2115 (041)	Terrains bâtis		-37000.00
28031 (040)	Frais d'études		269.00
TOTAL :		45326.00	45326.00
TOTAL :		45326.00	45326.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter les modifications budgétaires suivantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires détaillées ci-dessus.

Suite aux décisions modificatives ci-dessus ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 342 376.00 €
Recettes de fonctionnement : 342 376.00 €

Dépenses de d'investissement : 148 581.00 €
Recettes d'investissement : 148 581.00 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	130 958.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 576.00
014	Atténuations de produits	25 067.00
65	Autres charges de gestion courante	38 928.00
66	Charges financières	3 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
022	Dépenses imprévues	6 578.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	269.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		342 376.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	21 300.00
73	Impôts et taxes	160 933.00
74	Dotations et participations	72 381.00
75	Autres produits de gestion courante	49 700.00
77	Produits exceptionnels	3 411.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 651.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		342 376.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 869.00
21	Immobilisations corporelles	129 068.00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000.00
020	Dépenses imprévues	2 644.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		148 501.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

13	Subventions d'investissement	42 905.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 351.00
21	Immobilisations corporelles	999.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	269.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	97 057.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		148 581.00

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

Rectification des taux des contributions directes 2020 (DE 2020 029)

Les services de la Préfecture ont relevé que le taux du Foncier Non Bâti (FNB) devrait être au maximum de 39.70% et non de 39.72%, afin d'assurer une structure correcte des taux il convient de rectifier le taux du Foncier Non Bâti (FNB) à 39.70%.

	2019	2020
- FONCIER BATI :	8.12 %	9.21 %
- FONCIER NON BATI :	35.00 %	39.70 %

Pour un produit attendu de : 55 493 €

Rectification du nombre de délégués à la Commission d'appel d'offres (DE 2020 030)

Conformément aux articles L 1411-5 CGCT et L 3124-1 du Code de la commande publique, le nombre de délégués à la commission d'appel d'offres est de 3 titulaires et 3 suppléants. Il convient donc de rectifier le nombre de délégués titulaires et suppléants comme suit :

Une commission d'appel d'offres

- Mme BONNETTY Danielle
- Mr RÉ Jean-Paul
- Mr MISTRAL Frédéric

Suppléants :

- Mr MAGAUD Marc
- Mr RICHARD Sylvain
- Mr BLANC André Luc

Vote des subventions aux Associations 2020 (DE 2020 031)

Le Conseil Municipal rappelle que toute Association régie par la loi 1901 est tenue chaque année

1- d'organiser une assemblée générale et d'y faire voter le RAPPORT MORAL ainsi que le BILAN FINANCIER

2- de l'adresser à la Préfecture avec les coordonnées du Comité Directeur et du bureau (président-secrétaire- trésorier)

3- d'en adresser une copie à la Mairie avec une demande de subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes:

Bénéficiaires	Subventions 2020
Souvenir Français FNACA	50 €
ADMR	250 €
Comité des Fêtes La Mure	500 €
Culture et Loisirs Argens	500 €
Le Riou	500 €
Comité de Développement Agricole	100 €
Judo Club Shinzen St Andréen	300 €
Gym and Co	50 €
STAELA Ski	300 €
A.S.C du Moyen Verdon	50 €
La Grande Ourse	150 €
ASA du Verdon	100 €
ASA de l'Issole	100 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Mure-Argens, le 23 juillet 2020

Le Maire,

Alain DELSAUX